

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Bianca Daigneault

<https://www.cadre21.org/membres/ab0154c05726e214bcb8e54a>

Date d'obtention : 2021-12-13 20:38:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto sont rigoureuses, justes et précises. De ce fait, lorsqu'un intervenant doit suivre le protocole, il est assuré de faire correctement et ne pas fausser ce que diront les personnes rencontrées. Il s'agit d'étape logique que les intervenants du milieu scolaire ont l'habitude de réaliser, soit d'évaluer la situation, valider les informations recueillies, juger de la suite de l'intervention, et tout au long, rassurer l'élève. Tout au long de la rencontre, l'intervenant se doit de rester neutre et éviter tout jugement face à la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut prendre le temps d'analyser la situation correctement et rencontrer l'ensemble des acteurs dans la situation. De plus, il ne faut pas avoir peur d'interpeller les policiers, même s'il ne s'agit pas d'un acte malveillant, uniquement pour les aviser qu'un protocole Sexto a été réalisé et fait un bref résumé. De plus, je retiens en général qu'en aucun temps, nous ne devons vérifier les photos. Il faut simplement confisquer le cellulaire et c'est les policiers qui se chargeront de valider que la photo n'y est plus et de la remise du cellulaire en question. Enfin, lorsqu'un événement n'est pas en lien avec l'institution (externe à l'école), nous référons les personnes concernées au service de police pour entreprendre des démarches.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Hors de tout doute, l'étape où nous rencontrons l'instigateur de la situation. Il faut faire attention à ce que nous nommons afin de protéger les élèves ayant au préalables fournis des informations, tout en allant chercher une explication chez l'élève pour voir sa version des faits. Selon la situation, il peut arriver que les faits viennent nous chercher personnellement, mais nous nous devons de rester neutre et d'accueillir ce que la personne nous raconte.